



Dispositif d'aide à la location de broyeurs de déchets végétaux

A compter du 1^{er} janvier 2016, VAL-ECO met en place une aide de 20€ par foyer qui loue un broyeur, à destination des habitants du Blaisois.

Conditions à remplir pour bénéficier de l'aide financière

- ✗ Être un particulier résidant dans l'une des communes de VAL-ECO ou Agglopolys.
- ✗ Louer un broyeur de végétaux auprès d'un professionnel de la location situé sur une commune de VAL-ECO ou Agglopolys.

Documents à fournir à VAL-ECO pour obtenir le versement de l'aide

- ✗ Un RIB (virement effectué sous 60 jours, dès réception de la facture de location à VAL-ECO)
- ✗ Une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✗ Une copie de la facture de location acquittée et établie à votre nom (postérieure au 01-01-2016)
- ✗ La Charte d'engagement ci-dessous complétée

☒ Renvoyer le tout à VAL-ECO – 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS, ou à l'adresse mail suivante : animation.compostage@val-eco41.fr



Charte d'engagement du broyage de déchets verts

Identité du demandeur

Nom et Prénom :

Adresse :

CP et Commune :

Tel :

Courriel :@.....

Je demande à bénéficier de l'aide à la location de broyeur (20€) mise en place par VAL-ECO. J'atteste avoir utilisé un broyeur pour des déchets verts (j'ai lu les conditions et fourni les documents à VAL-ECO pour disposer de l'aide). Conformément aux objectifs de réduction des déchets verts attendus par VAL-ECO, je pourrai être amené(e) à répondre au questionnaire de suivi.

Date et signature :

